

sur l'élection de Son A. R. le Sérénissime Archiduc Joseph. La Ville d'*Augsbourg* est désignée par l'Electeur de Mayence pour la tenuë de l'Assemblée Electorale ; les Ambassadeurs de la plupart des Electeurs sont déjà nommés pour s'y rendre ; mais il paroît qu'après l'assemblée tenuë , le grand ouvrage sera consommé dans la Ville de *Francfort-sur-le-Meyn*. L'élection d'un Roi de Pologne ne peut pas avoir un suffrage si unanime. Celui vers lequel la Russie inclinera , y aura certainement grande part ; & l'on peut en présumer qu'elle ne portera pas ses vûes sur la Maison de Saxe pour cause des affaires de la *Courlande*, & du système que cette Puissance s'est formé vis-à-vis de la Pologne. Aussi a-t-on été partout dans une espèce d'impatience d'apprendre quelle sensation auroit fait sur la Cour de Russie la mort d'Auguste III. Roi de Pologne. On le sçait à présent par son Ministre à *Varsovie*. Il y a déclaré , « que l'Impératrice sa Souveraine ne souffriroit jamais qu'un Prince étranger montât sur le Trône de Pologne. » Cette déclaration imposante , & que la force peut appuyer , éloignera toute autre Puissance de prendre parti dans l'affaire présente de la Pologne, du moins par les armes.

SAXE. Les troupes de cet Electorat qui sont en Pologne ont ordre du nouvel Electeur d'y rester ; & comme l'on augmente celles qui sont dans le pays, pour les porter au nombre de 40 à 50 mille hommes , y compris ce qui en est dans la Pologne, il est à conjecturer qu'il en pourra passer encore dans ce Royaume , pour peu d'apparence qu'il y ait de voir des suffrages se réunir en faveur de Son Alt. Elect. pour l'obtention de la Couronne qu'elle sollicite , par les
bons